

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CALVI-BALAGNE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 33		
Présents 22	Absents 9	Procurations 2
VOTE PUBLIC		
Pour 24	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 18/06/2013

Date d'affichage :

**OBJET :**

**EXTENSION DU COMPLEXE  
SPORTIF  
REALISATION D'UN STADE  
PLAN DE FINANCEMENT  
PREVISIONNEL DETAILLE**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Certifié exécutoire par le  
Président, compte tenu de la  
réception en Sous-Préfecture.

*Délibération transmise à la  
Sous-Préfecture de CALVI,  
le*

L'an deux mil treize, et le vingt-quatre du mois de juin, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

**Présents** : MM. G. BRUN – D. ANDREANI - I. BENIGNI – D. BICCHIERAY – L. BICCHIERAY - E. CECCALDI – JB. CECCALDI – MD. CLAVEAU - A. FALCUCCI – P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI - M. LUCIANI – F. MARCHETTI – E. MUNIER - JM. NOBILI – R. POIRON représentée par J. SANTELLI – R. SANTELLI - A. SANTINI – JM. SEITE – F. SEVEON – E. SUZZONI - JM. TEALDI.

**Absent(s)** : MM. – JP. ANSALDI - P. CECCALDI – J. EMMANUELLI – J. LUCIANI – E. MARCELLI – JB. MARIOTTI - E. ORSINI - MT PETRUCCI – JP. PINELLI .

**Absent(s) ayant donné procuration** : M. PARIGGI à A. SANTINI / I. TOMMASINI à G. BRUN.

**Secrétaire** : JM. TEALDI

Le Président rappelle au conseil le projet de réalisation d'un stade à proximité du complexe sportif, pour lequel une acquisition foncière a été réalisée pour une parcelle de 3.5 hectares le 18 mai 2012.

Cette opération vise à créer les ouvrages envisagés en phase programme en 2005, reportés dans une seconde tranche d'investissement.

Le bâtiment du complexe sportif étant en principal achevé, il est ainsi possible d'envisager le lancement officiel du projet du stade.

Cette seconde phase regroupera sur le même site un terrain d'honneur de football de catégorie 2 ainsi qu'une piste d'athlétisme de quatre couloirs.

Les composantes du futur équipement sont :

- **un terrain de football en synthétique**, comportant des vestiaires, tribunes, locaux annexes : infirmerie, local anti-dopage, bureau des délégués, clos à vue, clôture, éclairage, stationnement.
- **Une piste d'athlétisme 4 couloirs**, aires de concours, main courante, aires de réception et plateformes, dégagements, vestiaires, et annexes.
- Aménagements des abords

Le plan prévisionnel budgétaire détaillé se présente comme suit :  
Les montants sont forfaitaires exprimés en HT.

**MISSION DE PROGRAMMATION ET CONDUITE D'OPERATION :**

Total HT 29 850 €

**CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE :**

Total HT 45 295 €

**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE ET SSI :**

Total HT 377 455 €

**MISSION EXE ET OPC :**

Total HT 98 466 €

**CONTROLEURS** : Contenu de la mission : Contrôle technique/ SPS :

Total HT 26 258 €

**TRAVAUX STADE:**

Estimation prévisionnelle actualisée valeur juin 2013

Total HT 2 209 275 €

**TRAVAUX ATHLETISME:**

Estimation prévisionnelle actualisée valeur juin 2013

Total HT 936 175 €

**TRAVAUX AMENAGEMENTS EXTERIEURS:**

Estimation prévisionnelle actualisée valeur juin 2013

Total HT 136 768 €

**MOBILIER**, sièges de gradins, mobilier de vestiaires, panneau de score, matériel d'athlétisme :

Total HT 130 000 €

**FRAIS DIVERS :**

Reprographie, publicité : 10 000 €

Sondages et relevés topographiques : 25 000 €

Assurance travaux : 49 233 €

- Dommage ouvrage

- Tous risques chantier

Montant prévisionnel : 84 233 €

**ALEAS** 0.05 % : 110 464 €

**MONTANT PREVISIONNEL GLOBAL DE L'OPERATION :**

**Coût estimatif global HT : 4 184 238 €**

Il convient de définir le plan de financement de cette opération et rechercher une aide financière au total de 70 % du montant global, auprès de la Collectivité Territoriale de Corse à hauteur de 60 % du montant HT du projet, 5 % auprès du Conseil Général de la Haute Corse et 5 % auprès des fédérations sportives.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Base montant global du projet : 4 184 238 €

CTC 60 % : 2 510 542 €

CG 2B 5 % : 209 212 €

Fédérations 5 % : 209 212 €

Communauté de communes Calvi Balagne 30 % : 1 255 272 €

Le Président précise que le maître de l'ouvrage portera également en sus de la part d'autofinancement, les charges de TVA à 19.6 % et 8 % selon le type de prestations.

Cette opération s'échelonne sur une durée de trois années, mi 2013 – 2014 – 2015 – 2016, l'essentiel des financements intervenant en 2015-2016 lors des travaux.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

**ADOpte** le plan de financement et le calendrier proposés par le Président.

**SOLLICITE** de la part de la Collectivité Territoriale de Corse, le Conseil Général de la Haute Corse, les Fédérations de football et d'athlétisme une aide financière à hauteur de 70 % de la dépense hors taxe totale estimée à un montant de 4 184 238 HT €.

**PRECISE** que la Communauté de Communes Calvi Balagne financera l'opération à hauteur des 30% restants auxquels s'ajoute la TVA.

**AUTORISE** le Président à lancer l'opération en question sitôt que les prestataires financiers auront notifié l'octroi des aides demandées.



Fait et délibéré, le 24 juin 2013

Pour copie conforme

**Le Président**

